

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 04 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit et le 04 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Serge DEUILHE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Thierry ANDRAU, Céline BRUNIERA, Philippe CADOR, Serge DEUILHE, Monique D'OLIVEIRA, Carole GAUDEZ, Arlette GRANGE, Gilbert LABORDE, Philippe LANDES, Patrice LARRIEU, Patrick LASSEUBE, Corinne LAYE, Catherine LOUIT, Josiane LOUMES, Jean-Jacques MAGNAVAL, Céline PALAPRAT, Denis PERY, Audrey PIGOZZO, Fabrice PLANCHON, Nicolas REY-BETHBEDER, Chloé SOLATGES, Christophe SOLOMIAC, Jean-François SUTRA.

Procurations : Madame Isabelle GESTA à Madame Arlette GRANGE, Monsieur Jean-Luc JOUSSE à Monsieur Fabrice PLANCHON, Madame Catherine RENAUX à Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER, Monsieur Jacques TENE à Monsieur Thierry ANDRAU.

Absentes : Madame Jacqueline POL, Madame Michèle STEFANI.

Monsieur Fabrice PLANCHON est élu secrétaire de séance.

DELIBERATIONS

18 x 101 - Finances Locales – Indemnité de conseil du Trésorier

Chaque année, il est proposé à l'assemblée délibérante de statuer sur le pourcentage attribué au trésorier au niveau de son indemnité de budget et de conseil.

Vu le courrier en date du 19 octobre 2018 du Centre des Finances Publiques de Saint-Lys, cette indemnité est répartie de la façon suivante :

	Madame Nadine CHARRON
Période	1 ^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018
Hypothèse d'indemnité	100 %
Indemnité de conseil brute	1 109,93 €
Indemnité de conseil nette	1 004,16 €
Indemnité de budget	0,00 €

L'indemnité est acquise au comptable pour toute la durée du mandat de l'assemblée délibérante. Elle peut toutefois être supprimée ou modifiée pendant cette période par délibération spéciale dûment motivée. Par ailleurs, une nouvelle délibération doit être prise à l'occasion de tout changement de comptable.

Le Conseil Municipal **DECIDE** :

- De demander le concours de la trésorière, **Madame Nadine Charron**, pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 ;
- De prendre acte de l'acceptation du receveur municipal et de lui attribuer l'indemnité de conseil à hauteur de 100 % par an ;

- De prendre acte que l'indemnité de conseil est acquise à **Madame Nadine CHARRON** pour toute la durée du mandat restant à courir par le Conseil Municipal ;
- Que l'indemnité de conseil soit calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et soit attribuée selon la répartition ci-dessus.

(rapporteur : Monsieur Denis PERY)

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

18 x 102 - Finances Locales – Admission en non-valeur

Des titres ont été émis à l'encontre de plusieurs débiteurs au cours des exercices antérieurs. Malgré les relances et les poursuites engagées par la Trésorerie de Saint-Lys, certains de ces titres restent impayés et peuvent être considérés comme irrécouvrables.

Les pertes sur créances irrécouvrables sont enregistrées :

- Au compte 6541 à hauteur des admissions en non-valeur prononcées par l'assemblée délibérante pour apurement des comptes de prise en charge des titres de recettes. L'admission en non-valeur prononcée par l'assemblée délibérante ne met pas obstacle à l'exercice des poursuites. La décision prise en faveur du comptable n'éteignant pas la dette du redevable ;
- Au compte 6542 pour les pertes sur les créances éteintes dans le cadre d'une procédure de surendettement ou d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire, lorsque le comptable a satisfait à l'ensemble de ses obligations.

La Trésorière de Saint-Lys a communiqué le 02 octobre dernier l'état correspondant pour un montant de **2 935,51 €** concernant les années 2011 à 2018 se répartissant de la manière suivante :

Année	6541 Créances admises en non-valeur	6542 Créances éteintes	TOTAL
2011	23,36		23,36
2012	35,90		35,90
2013	66,20		66,20
2014	395,09		395,09
2015	365,07	800,00	1 165,07
2016	663,90		663,90
2017	60,00		60,00
2018	525,99		525,99
TOTAL	2 135,51	800,00	2 935,51

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la proposition d'admettre en non-valeur le montant de **2 935,51 €**, réparti de la manière suivante :

- **Créances admises en non-valeur : 2 135,51 € ;**
- **Créances éteintes : 800,00 €.**

(rapporteur : Monsieur Denis PERY)

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

18 x 103 - Finances Locales – Fonds de concours versé au Muretain Agglo par la Commune de Saint-Lys au titre des travaux de voirie 2017

Considérant que les dépenses de voirie de la Commune de Saint-Lys durant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017 sont supérieures à sa retenue sur AC au titre de la compétence, le Conseil Municipal **DECIDE** de verser au Muretain Agglo un fonds de concours de **157 935 €**, représentant 2,91% du coût net des travaux réalisés par le Muretain Agglo. Ce montant est inscrit au budget de la Commune.

(rapporteur : Monsieur Denis PERY)

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

18 x 104 - Finances Locales – Révision libre des attributions de compensation 2018

La Communauté d'Agglomération le Muretain Agglo a transmis les modifications portant sur les attributions de compensations selon les modalités suivantes :

Communes	AC 2017	Révision libre 2018 #2 (13 novembre 2018)		AC 2018
		Actualisation annuités 2018	AGV	
SAIGUEDE	34 147,00 €	-24 966,00 €		9 181,00 €
SAINT-LYS	-756 793,00 €	-1 912,00 €		-758 705,00 €
SEYSSES	316 957,00 €		28 229,00 €	345 186,00 €

La Commune assurant le financement de sa compétence à 50 % par l'emprunt cela génère, pour 2018, une annuité supplémentaire de **1 912 €**.

Cette délibération annule et remplace, pour la Commune de Saint-Lys, les modifications voirie réalisées le 25 septembre 2018 à la Communauté d'Agglomération le Muretain Agglo.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la révision libre modifiant l'attribution de compensation 2018 de la Commune de Saint-Lys selon un montant de **758 705,00 €**.

(rapporteur : Monsieur Denis PERY)

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 4

18 x 105 - Finances Locales – Budget Communal – Modification Décision Modificative n°1 (annule et remplace la délibération n° 18 x 55 du 25 juin 2018)

Le budget primitif est une prévision de dépenses et de recettes à réaliser au cours d'une année donnée. En raison d'éléments nouveaux, il peut être corrigé à tout moment par des décisions modificatives. Chacune des modifications doit respecter les règles de l'équilibre budgétaire, c'est à dire que les dépenses supplémentaires doivent être couvertes par des recettes nouvelles ou compensées par des réductions de dépenses.

Lors du Conseil Municipal du 25 juin dernier, la Décision Modificative n°1, portant uniquement sur la section d'investissement, avait été adoptée à l'unanimité (délibération n° 18 x 55), selon les modalités suivantes :

Article	Chapitre	Type d'opération (réelle/ordre)	Libellé	Dépenses	Recettes
458211	040	ordre	PUP Equation Urbaine - Lotissement Dolce Vita		-221 847,67
1388	041	ordre	Autres subventions d'investissement non transférables		221 847,67
458111	040	ordre	PUP Equation Urbaine - Lotissement Dolce Vita	-221 847,67	
458211	041	ordre	PUP Equation Urbaine - Lotissement Dolce Vita	221 847,67	
			Totaux	0,00	0,00

En raison de l'instruction budgétaire et comptable M14, l'article 458211 ne peut être mouvementé qu'en recettes d'investissement et non en dépenses d'investissement comme mentionné dans la DM n°1. De son côté, la Trésorerie de Saint-Lys a proposé de comptabiliser une opération d'ordre non budgétaire en effectuant un débit au compte 458211 et un crédit au compte 1388.

Aussi, il y a lieu de modifier cette décision telle que votée le 25 juin 2018.

Le Conseil Municipal **ANNULE** la délibération n° 18 x 55 du 25 juin 2018 portant sur la DM n° 1 et **MODIFIE** les crédits budgétaires du budget communal, comme exposé ci-dessous :

Commune de Saint-Lys – DM n° 1 – Exercice 2018
Section d'investissement

Article	Chapitre	Type d'opération (réelle/ordre)	Libellé	Dépenses	Recettes
458211	040	ordre	PUP Equation Urbaine - Lotissement Dolce Vita		-221 847,67
458111	040	ordre	PUP Equation Urbaine - Lotissement Dolce Vita	-221 847,67	
			Totaux	-221 847,67	-221 847,67

(rapporteur : Monsieur Denis PERY)

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

18 x 106 - Finances Locales – Budget Communal – Décision Modificative n°3

Le budget primitif est une prévision de dépenses et de recettes à réaliser au cours d'une année donnée. En raison d'éléments nouveaux, il peut être corrigé à tout moment par des décisions modificatives (DM). Chacune des modifications doit respecter les règles de l'équilibre budgétaire, c'est à dire que les dépenses supplémentaires doivent être couvertes par des recettes nouvelles ou compensées par des réductions de dépenses.

Le Conseil Municipal **MODIFIE** les crédits budgétaires du budget communal (vote au chapitre pour la section de fonctionnement et vote au chapitre et à l'opération pour la section d'investissement), comme exposé ci-dessous :

Commune de Saint-Lys – DM n° 3 – Exercice 2018
Section de fonctionnement - Dépenses

Chapitre / Article	Libellé	BP 2018	DM n°3	Total
011 Charges à caractère général		1 335 000,00	210 900,00	1 545 900,00
6042	Achats prestations de services (autres que terrains à aménager)	12 000,00	3 000,00	15 000,00
60611	Eau et assainissement	33 450,00	-500,00	32 950,00
60612	Énergie - Électricité	274 600,00	0,00	274 600,00
60613	Chauffage urbain	97 260,00		97 260,00
60621	Combustibles	1 750,00		1 750,00
60622	Carburants	23 000,00	6 500,00	29 500,00
60623	Alimentation	400,00		400,00
60624	Produits de traitement	0,00	500,00	500,00
60628	Autres fournitures non stockées	10 000,00	5 200,00	15 200,00
60631	Fournitures d'entretien	60 000,00	-35 000,00	25 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	28 880,00	92 000,00	120 880,00
60636	Vêtements de travail	15 100,00	-8 000,00	7 100,00
6064	Fournitures administratives	18 350,00		18 350,00
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)	14 000,00		14 000,00
6067	Fournitures scolaires	35 920,00	1 500,00	37 420,00
6068	Autres matières et fournitures	180,00	1 000,00	1 180,00
611	Contrats de prestations de services	47 570,00	9 600,00	57 170,00
6132	Locations immobilières	122 000,00		122 000,00
6135	Locations mobilières	28 650,00		28 650,00
61521	Terrains	27 000,00	-9 000,00	18 000,00
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	40 000,00	45 400,00	85 400,00
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	0,00	5 000,00	5 000,00
615231	Entretien et réparations voiries	7 500,00	7 000,00	14 500,00
615232	Entretien et réparations réseaux	7 000,00	64 000,00	71 000,00
61524	Bois et forêts	41 300,00		41 300,00
61551	Matériel roulant	21 500,00	4 000,00	25 500,00
61558	Autres biens mobiliers	0,00	500,00	500,00
6156	Maintenance	85 280,00		85 280,00
6161	Assurance multirisques	9 200,00	-1 000,00	8 200,00
6162	Assurance obligatoire dommage - construction	30 000,00	1 000,00	31 000,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	500,00	500,00
617	Etudes et recherches	1 000,00	5 300,00	6 300,00
6182	Documentation générale et technique	7 290,00	1 000,00	8 290,00
6184	Versements à des organismes de formation	14 600,00		14 600,00
6188	Autres frais divers	2 030,00		2 030,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 850,00		1 850,00
6226	Honoraires	25 500,00		25 500,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	10 000,00		10 000,00
6231	Annonces et insertions	6 660,00	2 000,00	8 660,00
6232	Fêtes et cérémonies	34 600,00		34 600,00
6233	Foires et expositions	8 200,00		8 200,00

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

5/16

6236	Catalogues et imprimés	17 300,00	1 000,00	18 300,00
6247	Transports collectifs	17 700,00	500,00	18 200,00
6251	Voyages et déplacements		500,00	500,00
6256	Missions	3 600,00		3 600,00
6257	Réceptions	820,00		820,00
6261	Frais d'affranchissement	12 000,00	1 500,00	13 500,00
6262	Frais de télécommunications	19 870,00		19 870,00
6281	Concours divers (cotisations...)	3 090,00	3 400,00	6 490,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	17 000,00		17 000,00
62876	A un GFP de rattachement	6 000,00		6 000,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	1 500,00	1 500,00
63512	Taxes foncières	32 000,00	1 000,00	33 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	2 000,00		2 000,00
012 Charges de personnel		2 626 367,00	112 500,00	2 738 867,00
6218	Autre personnel extérieur	16 000,00	500,00	16 500,00
6331	Versement de transport	28 000,00	1 600,00	29 600,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	7 000,00	600,00	7 600,00
6336	Cotisations au CNFPT et Centres de gestion	27 000,00	2 300,00	29 300,00
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	4 000,00		4 000,00
64111	Rémunération principale	1 467 332,00	-72 600,00	1 394 732,00
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	39 000,00	2 700,00	41 700,00
64118	Autres indemnités	258 755,00	-2 000,00	256 755,00
64131	Rémunérations	20 000,00	111 000,00	131 000,00
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	9 600,00	9 600,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	245 000,00	2 000,00	247 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	383 000,00	37 000,00	420 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	7 000,00		7 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	92 000,00	1 500,00	93 500,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00	5 300,00	5 300,00
6474	Versements aux autres œuvres sociales	14 000,00	1 000,00	15 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	6 500,00		6 500,00
6478	Autres charges sociales diverses	5 000,00		5 000,00
6488	Autres charges	6 780,00	12 000,00	18 780,00
014 Atténuations de produits		763 705,00	8 000,00	771 705,00
7391172	Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants	0,00	8 000,00	8 000,00
739211	Attribution de compensation	758 705,00		758 705,00
7398	Reversements, restitutions et prélèvements divers	5 000,00		5 000,00
65 Autres charges de gestion courante		1 012 692,00	-63 000,00	949 692,00
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, logiciels..	1 620,00		1 620,00
6531	Indemnités	90 000,00		90 000,00
6533	Cotisations de retraite	5 000,00		5 000,00
6535	Formation	1 500,00		1 500,00
6541	Créances admises en non-valeur		2 200,00	2 200,00
6542	Créances éteintes		800,00	800,00
6553	Service d'incendie	137 472,00		137 472,00

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

6/16

65541	Contributions au fds de compensation des charges territoriales	68 100,00		68 100,00
65548	Autres contributions	12 000,00	-12 000,00	0,00
657362	CCAS	360 000,00	-54 000,00	306 000,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations	337 000,00		337 000,00
66 Charges financières		271 484,00	-13 089,00	258 395,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	274 638,00	-8 000,00	266 638,00
661121	Intérêts - ICNE de l'exercice	92 613,00		92 613,00
661122	Intérêts - ICNE de l'exercice de N-1	-95 767,00	-5 089,00	-100 856,00
67 Charges exceptionnelles		12 000,00	17 000,00	29 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00	20 000,00	20 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 000,00	-3 000,00	7 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	2 000,00		2 000,00
022 Dépenses imprévues		20 000,00		20 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		6 041 248,00	272 311,00	6 313 559,00
023 Virement à la section de fonctionnement		3 662 173,11	-183 411,00	3 478 762,11
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections		457 820,00	0,00	457 820,00
6811	Dotations aux amort. des immobilisations incorporelles et corp.	457 820,00		457 820,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		4 119 993,11	-183 411,00	3 936 582,11
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		4 119 993,11	-183 411,00	3 936 582,11
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		10 161 241,11	88 900,00	10 250 141,11

Commune de Saint-Lys – DM n° 3 – Exercice 2018
Section de fonctionnement - Recettes

Chapitre / Article	Libellé	BP 2018	DM n°3	Total
013 Atténuations de charges		40 000,00	52 000,00	92 000,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	40 000,00	52 000,00	92 000,00
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses		244 300,00	-40 500,00	203 800,00
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	2 000,00		2 000,00
70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	18 000,00		18 000,00
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	2 000,00		2 000,00
70688	Autres prestations de services	11 180,00		11 180,00
70841	aux budgets annexes, C.C.A.S. et Caisse des Écoles	79 000,00	26 000,00	105 000,00
70846	Au GFP de rattachement	800,00		800,00

70876	Par le GFP de rattachement	128 320,00	-68 000,00	60 320,00
70878	Par d'autres redevables	3 000,00	1 500,00	4 500,00
73 Impôts et taxes		4 322 408,00	16 700,00	4 339 108,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	3 987 408,00		3 987 408,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	7 000,00	7 000,00
7336	Droits de place	15 000,00		15 000,00
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publi	320 000,00		320 000,00
7388	Autres taxes diverses	0,00	9 700,00	9 700,00
74 Dotations, subventions et participations		2 349 335,00	34 200,00	2 383 535,00
7411	Dotation forfaitaire	960 000,00		960 000,00
74121	Dotation de solidarité rurale	836 000,00		836 000,00
74127	Dotation nationale de péréquation	293 000,00		293 000,00
744	FCTVA	0,00	5 100,00	5 100,00
7472	Régions	800,00		800,00
7473	Départements	1 200,00	22 000,00	23 200,00
74748	Autres communes	86 000,00		86 000,00
7478	Autres organismes	28 000,00	5 000,00	33 000,00
74834	État - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	11 563,00		11 563,00
74835	État - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	115 772,00		115 772,00
748388	Autres	0,00	2 100,00	2 100,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	17 000,00		17 000,00
75 Autres produits de gestion courante		235 000,00	4 400,00	239 400,00
752	Revenus des immeubles	235 000,00		235 000,00
7588	Autres produits divers de gestion courante	0,00	4 400,00	4 400,00
76 Produits financiers		0,00	100,00	100,00
761	Produits de participations	0,00	100,00	100,00
77 Produits exceptionnels		2 302,00	22 000,00	24 302,00
7788	Produits exceptionnels divers	2 302,00	22 000,00	24 302,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		7 193 345,00	88 900,00	7 282 245,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections		10 391,00	0,00	10 391,00
722	Immobilisations corporelles	0,00		0,00
777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	10 391,00		10 391,00
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		10 391,00	0,00	10 391,00
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		2 957 505,11		2 957 505,11
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		10 161 241,11	88 900,00	10 250 141,11

Commune de Saint-Lys
DM n°3 – Exercice 2018
Section d'investissement - Dépenses

Chapitre / Article	Libellé	BP 2018	DM n°3	Total
106	Acquisitions foncières	383 510,00	95 286,00	478 796,00
2111	Terrains nus	12 387,00	45 300,00	57 687,00
2112	Terrains de voirie	364 473,00	-331 414,00	33 059,00
2115	Terrains bâtis	6 650,00	381 400,00	388 050,00
123	Services techniques	874 820,00	-300 550,00	574 270,00
2031	Frais d'études	5 000,00	-5 000,00	0,00
2041513	GFP de rattachement - Projets d'infrastructures d'intérêt national	450 000,00	-290 000,00	160 000,00
21318	Autres bâtiments publics	20 050,00	-9 550,00	10 500,00
2138	Autres constructions	0,00	4 000,00	4 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	151 030,00		151 030,00
2313	Constructions	248 740,00		248 740,00
129	PRAC	1 288 000,00	0,00	1 288 000,00
21318	Autres bâtiments publics	1 288 000,00		1 288 000,00
136	Mairie	77 462,00	4 200,00	81 662,00
21311	Hôtel de ville	65 962,00	4 200,00	70 162,00
2184	Mobilier	10 200,00		10 200,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 300,00		1 300,00
141	Police municipale et cimetières	30 679,00	0,00	30 679,00
21316	Équipements du cimetière	6 000,00		6 000,00
2182	Matériel de transport	19 000,00		19 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	5 679,00		5 679,00
144	Administration droit des sols	55 500,00	4 241,00	59 741,00
21318	Autres bâtiments publics	50 974,00	2 000,00	52 974,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	1 759,00	241,00	2 000,00
2184	Mobilier	2 767,00	2 000,00	4 767,00
145	Bâtiments communaux travaux	37 000,00	9 100,00	46 100,00
21318	Autres bâtiments publics	3 000,00	9 100,00	12 100,00
2132	Immeuble de rapport	21 000,00		21 000,00
2138	Autres constructions	5 000,00		5 000,00
2184	Mobilier	4 000,00		4 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	4 000,00		4 000,00
146	Aménagements urbains	22 850,00	16 700,00	39 550,00
21538	Autres réseaux	15 000,00	7 400,00	22 400,00
2184	Mobilier	0,00	4 200,00	4 200,00
2188	Autres immobilisations corporelles	7 850,00	5 100,00	12 950,00
21	Ecoles	161 779,00	36 800,00	198 579,00
21312	Bâtiments scolaires	141 279,00	30 000,00	171 279,00
21538	Autres réseaux	0,00	2 000,00	2 000,00
2184	Mobilier	6 000,00	3 200,00	9 200,00
2188	Autres immobilisations corporelles	14 500,00	1 600,00	16 100,00
28	COSEC	105 000,00	48 000,00	153 000,00
21318	Autres bâtiments publics	105 000,00	41 000,00	146 000,00

2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	7 000,00	7 000,00
36	Achat matériel informatique	21 500,00	18 500,00	40 000,00
2051	Concessions et droits similaires	4 000,00	14 000,00	18 000,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	16 500,00	4 500,00	21 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 000,00		1 000,00
37	Eglise	19 000,00	0,00	19 000,00
2138	Autres constructions	15 000,00	200,00	15 200,00
2188	Autres immobilisations corporelles	4 000,00	-200,00	3 800,00
38	Culture	20 500,00	0,00	20 500,00
21318	Autres bâtiments publics	3 500,00		3 500,00
2161	Œuvres et objets d'art	12 000,00		12 000,00
2184	Mobilier	5 000,00		5 000,00
46	Equipements sportifs	85 100,00	68 700,00	153 800,00
21318	Autres bâtiments publics	4 000,00	3 000,00	7 000,00
2138	Autres constructions	43 000,00	65 700,00	108 700,00
2188	Autres immobilisations corporelles	38 100,00		38 100,00
52	Urbanisme	57 300,00	0,00	57 300,00
202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	57 300,00		57 300,00
Total des dépenses d'équipement		3 240 000,00	977,00	3 240 977,00
13	Subventions d'investissement	63 183,00	-60 881,00	2 302,00
1318	Autres	2 302,00		2 302,00
1332	Amendes de police	60 881,00	-60 881,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	547 803,40	4 494,00	552 297,40
1641	Emprunts en euros	541 814,88		541 814,88
16873	Départements	4 817,00	4 494,00	9 311,00
168758	Autres groupements	1 171,52		1 171,52
020	Dépenses imprévues	30 000,00		30 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		3 880 986,40	-55 410,00	3 825 576,40
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections		10 391,00	0,00	10 391,00
13911	Etat et établissements nationaux	369,00		369,00
13912	Régions	168,00		168,00
13913	Départements	6 854,00		6 854,00
13938	Autres	3 000,00		3 000,00
458111	PUP équation Urbaine - lotissement "Dolce Vita"	0,00		0,00
041 Opérations patrimoniales		23 232,00	60 881,00	84 113,00
1332	Amendes de police	0,00	60 881,00	60 881,00
204113	Etat - Projets d'infrastructures d'intérêt national	23 232,00		23 232,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE d'INVESTISSEMENT		33 623,00	60 881,00	94 504,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		3 914 609,40	5 471,00	3 920 080,40

Commune de Saint-Lys
DM n°3 – Exercice 2018
Section d'investissement - Recettes

Chapitre / Article	Libellé	BP 2018	DM n°3	Total
10	Dotations, fonds divers et réserves	242 000,00	0,00	242 000,00
10222	FCTVA	12 000,00	2 000,00	14 000,00
10223	TLE	230 000,00	-178 000,00	52 000,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	176 000,00	176 000,00
13	Subvention d'investissement	749 131,00	186 799,00	935 930,00
1321	Etat et établissements nationaux	300 000,00	15 000,00	315 000,00
1322	Régions	119 631,00	-60 881,00	58 750,00
1323	Départements	300 000,00	42 600,00	342 600,00
13248	Autres communes	14 500,00	0,00	14 500,00
1328	Autres	15 000,00	0,00	15 000,00
1388	Autres	0,00	190 080,00	190 080,00
458212	PUP Intermarché	190 000,00	-190 000,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES DE L'EXERCICE		1 181 131,00	-3 201,00	1 177 930,00
021 Virement de la section de fonctionnement		3 662 173,11	-183 411,00	3 478 762,11
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections		457 820,00	0,00	457 820,00
2802	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	20 821,00		20 821,00
28031	Amortissements des frais d'études	10 498,00		10 498,00
2804132	Départements - Bâtiments et installations	19 455,00		19 455,00
28041583	Autres groupements-Projets d'infrastructures d'intérêt national	1 967,00		1 967,00
280421	Privé - Biens mobiliers, matériel et études	80,00		80,00
2804412	Subv nature org publics - Bâtiments et installations	156 977,00		156 977,00
2804413	Subv nature org publics-Projets infrastructures intérêt national	6 423,00		6 423,00
2804422	Subv nature privé - Bâtiments et installations	454,00		454,00
28051	Concessions et droits similaires	848,00		848,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	2 578,00		2 578,00
28128	Autres agencements et aménagements de terrains	3 188,00		3 188,00
28132	Immeubles de rapport	138 629,00		138 629,00
28138	Autres constructions	362,00		362,00
28152	Installations de voirie	714,00		714,00
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	81,00		81,00
28182	Matériel de transport	15 038,00		15 038,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	12 564,00		12 564,00
28184	Mobilier	14 832,00		14 832,00
28188	Autres immobilisations corporelles	52 311,00		52 311,00
041 Opérations patrimoniales		23 232,00	60 881,00	84 113,00
1342	Amendes de police	0,00	60 881,00	60 881,00
458207	Opération pour le compte de tiers PUP BARTHE/ARAGON	10 170,00		10 170,00

458209	Aménagement paysager rond-point ZAC du Boutet	13 062,00		13 062,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE d'INVESTISSEMENT		4 143 225,11	-122 530,00	4 020 695,11
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	673 693,25		673 693,25
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		5 998 049,36	-125 731,00	5 872 318,36

(rapporteur : Monsieur Denis PERY)

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 6

18 x 107 - Institution et Vie Politique – Modifications statutaires du Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch (SIECT) – Extension du périmètre d'intervention du Syndicat

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch a voté le 12 novembre 2018 une modification statutaire visant essentiellement à étendre son périmètre d'intervention sur la Communauté de Communes Coeur de Garonne, aux Communes de Cazères, Couladère et Plagne.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch et des nouveaux statuts.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** cette modification statutaire.

(rapporteur : Monsieur Jean-François SUTRA)

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

18 x 108 - Institution et Vie Politique – Demande d'adhésion du Syndicat Mixte du Courbet au Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la vallée du Touch et de ses affluents (SIAH)

Le Syndicat Mixte du Courbet, comme prévu dans la convention d'objectifs signée le 6 décembre 2017, souhaite adhérer au SIAH de la vallée du Touch et de ses affluents afin de rationaliser les dépenses en matière de GEMAPI sur les Bassins Versants de l'Aussonnelle, de la Garonne moyenne, de la Louge et du Touch.

Le Syndicat Mixte du Courbet a demandé son adhésion au SIAH de la vallée du Touch et de ses affluents qui l'a accepté lors de son Comité Syndical du 4 octobre 2018.

Le Conseil Municipal **ACCEPTE** cette adhésion.

(rapporteur : Monsieur Jean-François SUTRA)

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

18 x 109 - Institution et Vie Politique – Demande d'adhésion de la Communauté de Communes (CC) du Volvestre au Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la vallée du Touch et de ses affluents (SIAH)

La Communauté de Communes du Volvestre, comme prévu dans la convention d'objectifs signée le 06 décembre 2017, souhaite adhérer au SIAH de la vallée du Touch et de ses affluents afin de rationaliser les dépenses en matière de GEMAPI sur les Bassins Versants de l'Aussonnelle, de la Garonne moyenne, de la Louge et du Touch.

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

12/16

Le Comité Syndical du SIAH de la vallée du Touch et de ses affluents a approuvé cette demande d'adhésion par délibération du 04 octobre 2018.

Aussi, conformément aux dispositions de l'article L.5211-18 du CGCT, il appartient aux membres du Syndicat de se prononcer sur cette demande d'adhésion.

Le Conseil Municipal **ACCEPTE** cette adhésion.

(rapporteur : Monsieur Jean-François SUTRA)

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

18 x 110 - Institution et Vie Politique – Demande de retrait des Communes de Blagnac, Cugnaux, Toulouse et Tournefeuille du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la vallée du Touch et de ses affluents (SIAH)

Le Comité Syndical du SIAH de la vallée du Touch et de ses affluents, lors de son Assemblée Générale du 04 octobre 2018, a procédé à l'adoption du retrait des Communes de Blagnac, Cugnaux, Toulouse et Tournefeuille du Syndicat.

Si l'arrêté préfectoral en date du 23 avril 2018 avait notamment acté le retrait, au titre de la compétence GEMAPI, de Toulouse Métropole du SIAH de la vallée du Touch et de ses affluents, les Communes de Blagnac, Cugnaux, Toulouse et Tournefeuille demeurent juridiquement adhérentes du Syndicat au titre de la compétence résiduelle : « Gestion des ressources en eau existantes : retenues de Fabas-St André – Savères Lautignac – La Bure ».

Ces Communes estimant n'avoir aucun intérêt direct dans la mise en œuvre de cette compétence et de la coopération qui pourra, le cas échéant être mise en place avec le Syndicat, il vous est proposé, d'accepter le retrait de ces Communes du SIAH de la vallée du Touch et des affluents, sans transfert aux Communes de personnel, de biens, de contrat ou de dette.

Le Conseil Municipal **ACCEPTE** ce retrait qui s'exerce sans retour aux Communes de Blagnac, Cugnaux, Toulouse et Tournefeuille d'aucun personnel, biens, contrat ou dette.

(rapporteur : Monsieur Jean-François SUTRA)

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

18 x 111 - Institution et Vie Politique – Modification statutaire du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la vallée du Touch et de ses affluents (SIAH) – Retrait et adhésion de membres – Extension du périmètre d'intervention

Le Comité Syndical du SIAH de la vallée du Touch et de ses affluents, lors de son Assemblée Générale du 04 octobre 2018, a procédé à une modification statutaire des articles 1 et 2 qui intègrent :

- ***Le retrait des Communes de Blagnac, Cugnaux, Toulouse et Tournefeuille ;***
- ***L'adhésion de la Communauté de Communes du Volvestre (pour partie de son territoire) ;***
- ***L'adhésion du Syndicat Mixte du Courbet (au terme de sa procédure d'adhésion, il sera dissous de plein droit et ce sont les Communautés de Communes qui le composent qui deviendront membres du SIAH) ;***
- ***L'adhésion in fine de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine (pour la Commune de Pujaudran à hauteur de 87 %) et l'extension du périmètre d'adhésion de la Communauté de Communes de la Save au Touch à Léguevin (100 %) (du fait de la demande d'adhésion du Syndicat Mixte du Courbet) ;***

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

13/16

- **L'évolution du périmètre d'intervention du Syndicat aux Communes Auradé (19 %), Fontenilles (100 %), Lias (75%) et l'Isle-Jourdain (1 %) (Communes de la CC de la Gascogne Toulousaine).**

Monsieur le Maire donne lecture des nouveaux statuts adoptés par le Comité Syndical du SIAH de la vallée du Touch et des affluents dans sa séance du 04 octobre 2018.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** ces nouveaux statuts.

(rapporteur : Monsieur Jean-François SUTRA)

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

18 x 112 - Politique de la Ville – Dérogation du travail du dimanche pour les commerces de détail et de bricolage pour 2019

La loi n° 2015-990 du 6 août 2015, pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, modifie la législation sur l'ouverture des commerces le dimanche de manière à réduire les distorsions entre les commerces facilitant les dérogations de droit et en uniformisant les garanties sociales accordées aux salariés.

Le 19 juin 2018, un accord sur la limitation des ouvertures des commerces de Haute Garonne le dimanche pour 2019 a été signé entre différents organismes publics et organisations syndicales. Les signataires ont convenu de dispositions relatives aux propositions de dates de dimanches choisis, qui sont aux nombres de **2** pour le secteur du bricolage et de **7** pour celui du commerce de détail dans la liste des 10 dimanches prédéfinis dans l'accord, et aux conditions de travail.

Les représentants de l'Association des commerçants ont été sollicités.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** l'ouverture exceptionnelle de **2** dimanches pour le secteur du Bricolage et de **7** dimanches pour le secteur du commerce de détail comme suit :

Secteur du Bricolage : 2 dimanches

→ 21 avril

→ 21 octobre

Secteur du commerce de détail : 7 dimanches

→ 13 janvier

→ 30 juin

→ 1^{er} septembre

→ 1^{er} décembre

→ 8 décembre

→ 15 décembre

→ 22 décembre

(rapporteur : Monsieur Patrice LARRIEU)

Pour : 26

Contre : 1

Abstention : 0

18 x 113 - Domaine et Patrimoine – Autres Actes de Gestion du Domaine Public – Vote du nom du Projet de Rénovation de l'Ancien Collège (PRAC)

Dans le cadre de la consultation « Ensemble, donnons-lui un nom ! » auprès des citoyens et des agents communaux de la Commune de Saint-Lys, concernant le Projet de Rénovation de l'Ancien Collège (P.R.A.C), trois (3) propositions parmi les huit (8) premières ont été retenues suite au vote du Comité de pilotage en séance du 07 novembre 2018, à savoir :

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

14/16

L'intervention du CDG31 est soumise à la signature d'une convention établie par les services qui précise les conditions générales d'intervention ainsi que le tarif correspondant.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** les termes du formulaire de demande d'intervention du service d'aide au recrutement du Centre de Gestion et **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire appel à ce service pour le recrutement d'un Directeur Général des Services de catégorie A issu de la filière administrative.

(rapporteur : Monsieur le Maire)

Pour : 21

Contre : 4

Abstentions : 2

18 x 116 - Fonction Publique – Personnel – Attribution de chèques cadeaux – Modificatif

La délibération d'attribution des chèques Cadhocs validée par le Conseil Municipal du 30 octobre dernier (délibération n°18 x 98) doit être modifiée afin de permettre d'établir des critères fiables pour l'attribution des chèques Cadhocs au sein de la Collectivité.

Les modifications portent uniquement sur le paragraphe suivant : « les bénéficiaires sont les agents qui étaient employés par la Commune au 31 décembre 2018 ou **étant présents 6 mois minimum sur l'année** ; pour les agents temporaires le contrat doit être valide du 1^{er} juillet au 31 décembre 2018. ».

Le Conseil Municipal **APPROUVE** cette modification.

(rapporteur : Monsieur le Maire)

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

Le 06 décembre 2018

Le Maire,
Serge DEUILHE

